



ECOLE FRANCAISE INTERNATIONALE DE DJEDDAH

Rapport du directeur administratif et financier

Budget 2019/2020

CONSEIL DE GESTION DU 17/06/2019



1 -Le budget 2019/2020

L'école française internationale de Djeddah (EFID)

Créée en 1966, l'EFID est entrée dans le réseau des établissements de la Mission laïque française en 2009.

Etablissement communautaire homologué par le Ministère français de l'éducation nationale, les niveaux d'enseignement vont de la maternelle à la terminale. Les langues enseignées sont : l'arabe, l'espagnol et l'anglais. Tous les niveaux sont homologués, préparation au brevet des collèges, Epreuves Anticipées de Français (EAF), baccalauréat, certifications en langue anglaise (ESOL).

L'EFID propose, par ailleurs, des services complémentaires à la scolarité tels que : restauration et activités extra-scolaires.

Le budget de l'EFID

Le budget prévisionnel pour 2019-2020 couvre la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. C'est le deuxième budget de l'après-construction, après un cycle de 3 ans qui s'est clôturé par une réception préliminaire des travaux signée le 7 juillet 2017.

L'EFID dispose d'un nouveau site, prêt à être occupé, avec un potentiel d'accueil pouvant aller jusqu'à 1800 élèves, des classes de maternelle à la terminale. Le dernier compte financier présenté en novembre 2018 a montré que la sécurité financière de l'école avait été préservée au terme de la construction et des coûts qu'elle a engendrés : un fonds de roulement à 12,52 millions de SAR, dont 6,56 millions de réserves disponibles, ce qui correspond à 92 jours de fonctionnement, soit à un niveau supérieur au minimum préconisé (60 jours).

Le nouveau chantier sur lequel nous devons mobiliser désormais nos efforts est celui du déménagement. Rappelons que pour obtenir la licence d'exploitation définitive, **la connexion au réseau électrique est une condition sine qua non**. Une fois la connexion effective, il restera encore la mise en place des équipements suivants :

- la construction d'une voie d'accès sécurisée de la route principale jusqu'au portail de l'école, avec l'aménagement d'un parking pour le stationnement des véhicules individuels et des bus scolaires,
- l'acquisition de centrales de climatisation,
- l'acquisition d'un groupe électrogène de secours.

L'année budgétaire 2019-2020 sera donc celle, sinon du déménagement, du moins de sa préparation. En effet, l'école sait à ce jour qu'elle restera encore sur le site actuel à la prochaine rentrée de septembre 2019. Mais si elle acquiert la licence, un déménagement sera toujours possible en cours d'année, en respectant néanmoins l'obligation d'informer les parents au moins 6 mois avant l'échéance. En attendant, les dépenses que l'établissement continue de prendre en charge au titre de la nouvelle école sont les suivantes :

- une maintenance minimale assurée pour éviter une dégradation précoce des locaux (1 million de SAR par an)
- la charge du remboursement de l'emprunt bancaire (environ 2,9 millions de SAR par an) et le règlement des intérêts, lesquels s'élèveront au cours de l'année 2019-20 à 0.8 million de SAR contre 0.9 million en 2018/2019 et 1 million en 2017/2018.

Outre les questions relatives à la délocalisation, l'école est confrontée, comme chacun sait, à une grave crise économique, qui accompagne de profondes transformations sociétales en Arabie Saoudite, d'où la situation difficile que sont en train de vivre les entreprises dans lesquelles travaillent nos familles d'expatriés. A quoi s'ajoute une forte poussée inflationniste due à la hausse des coûts de production, eux-mêmes tributaires du prix de l'énergie et du transport.

Sans oublier la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018 d'une TVA à 5% que l'établissement paye à ses fournisseurs en tant que consommateur final, ce qui représente sur un exercice plein une charge supplémentaire estimée à environ 375.000 riyals par an.

En raison de ces turbulences qui se répercutent dans le projet des familles de rester ou pas en Arabie Saoudite, le niveau des inscriptions –et donc de nos recettes- demeure la donnée la plus difficile à appréhender aujourd'hui pour finaliser le budget prévisionnel de l'année prochaine. Deux scénarios (1050 et 1100 élèves) ont été élaborés, prévoyant une chute plus ou moins brutale des effectifs élèves pour la deuxième année consécutive. C'est le scénario à 1100 élèves qui a été finalement retenu, soit avec une diminution de 10% par rapport aux données recensées à la rentrée de 2018.

L'école ne pouvait pas ignorer ce contexte difficile dans la détermination des frais de scolarité pour 2019-20, mais en sachant mettre dans la balance la situation financière déjà fragilisée des familles. Après une augmentation de 5 % sur le budget précédent, les tarifs feront donc l'objet d'une d'augmentation de 3,5 %. Notons au passage qu'en dépit de cette hausse, les frais d'écologie pratiqués par l'école française de Djeddah restent, en coût global unitaire, très inférieurs aux autres écoles communautaires.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le projet de budget 2019-20 est ici présenté en déficit (soit 48,88 MSAR de produits pour 53,65 MSAR de charges, toutes sections confondues : fonctionnement et investissement), avec un prélèvement attendu de 4,76 MSAR sur le fonds de roulement.



2 - Les recettes

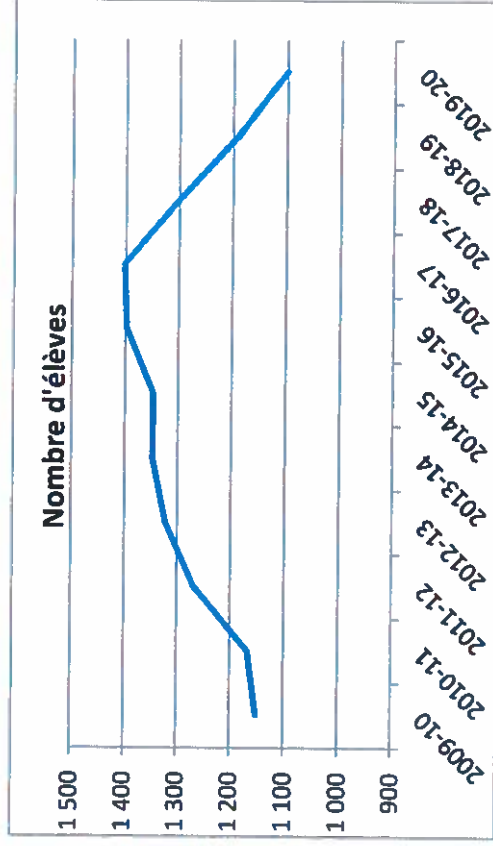
Les frais de scolarité

Pour s'adapter efficacement au nouveau contexte saoudien, l'école doit trouver des points d'équilibre qui ne soient pas des points de rupture. La commission des finances –émanation du conseil de gestion- a donc proposé, le 30 janvier 2019, de modérer l'augmentation des frais de scolarité à 3,5% pour l'année 2019-2020, afin de ne pas susciter un effet inverse, à savoir le renoncement des familles déjà en difficulté, et le risque d'une déperdition encore plus grande d'élèves.

Cette proposition a été validée par le Conseil de gestion en date du 15 avril 2019.

Le droit de première inscription n'est pas concerné par cette augmentation et restera à 7 250 SAR. Par ailleurs, les frais de scolarité des Toutes Petites Sections (TPS) passent de 30000 SAR à 23500 SAR afin de capter de nouvelles familles.

Si la baisse annoncée des effectifs est avérée à la rentrée de septembre, la structure pédagogique s'en trouvera modifiée, ainsi que la carte des emplois, comme nous le verrons ci-dessous au paragraphe consacré à la masse salariale. Ainsi avec 1100 élèves, 3 divisions risquent de disparaître.



Les autres recettes de fonctionnement sont ajustées en fonction des recettes prévisibles de l'exercice à venir.

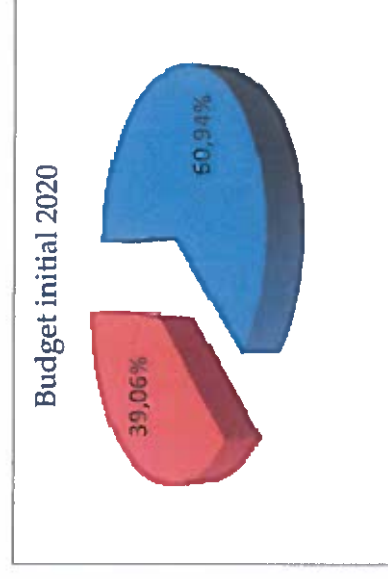
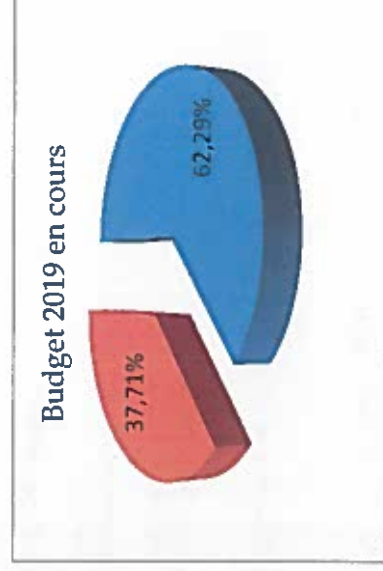
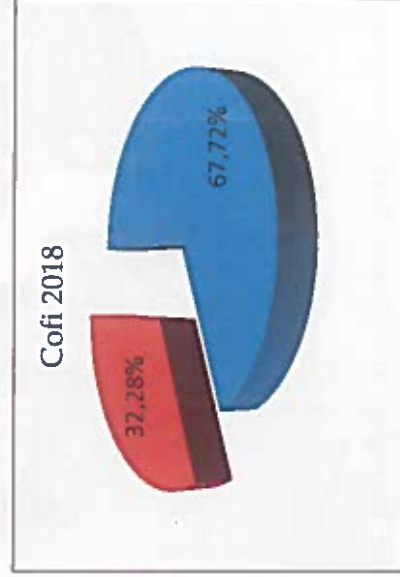
Les recettes en capital sont estimées au regard des éléments connus à ce jour en matière d'amortissements pour les biens immobilisés, et de provisions pour les indemnités de fin de service. Il convient de préciser que les dotations aux amortissements pour la construction de la nouvelle école ont démarré à la date de réception des travaux.

3 – Les dépenses

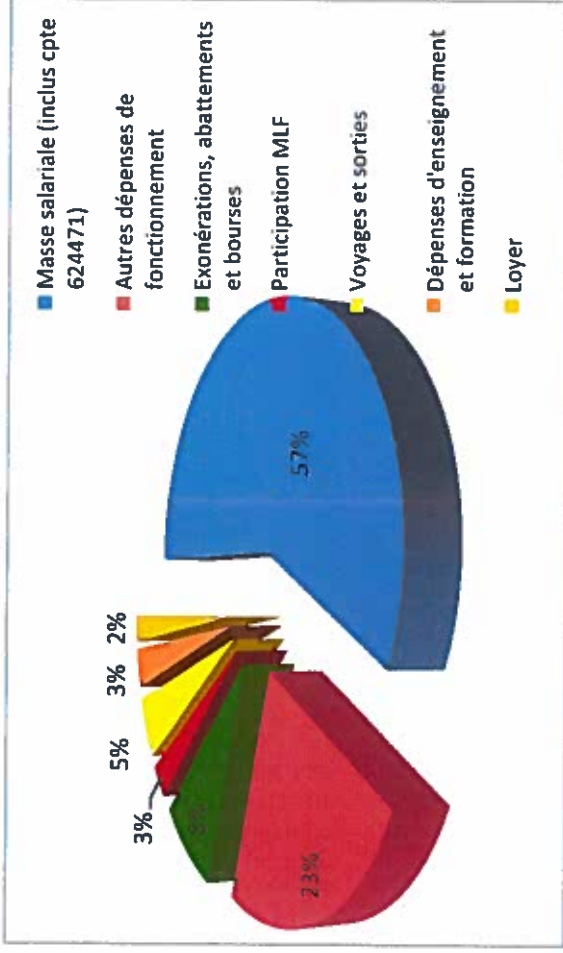
Les dépenses de personnels

Au compte financier 2018, la masse salariale constituait près de 59% de nos charges de fonctionnement et près de 68 % de nos encaissements de frais de scolarité. La baisse des effectifs que nous avons connue l'année dernière a provoqué une sérieuse remise à plat de la structure pédagogique et donc de la carte des emplois. Les divisions avaient fortement diminué passant de 57 à 50 entre 2017 et 2018. A la rentrée 2019 le nombre de divisions passera de 50 à 47.

Cette révision s'est effectuée avec le souci de garder une juste proportion entre détachés et contrats locaux afin de préserver une qualité de l'enseignement, principale source d'attractivité de l'école. Malgré cette remise à plat de la carte des emplois, le « poids » de la masse salariale continue d'augmenter pour représenter 62% de nos dépenses de fonctionnement et 62 % de nos encaissements de frais de scolarité sur le budget 2018/2019. Le budget 2019/2020 ramène le « poids » de la masse salariale à 57 % de nos charges de fonctionnement et à 61 % de nos encaissements de frais de scolarité. Une attention particulière devra être observée afin de maintenir et stabiliser cet indicateur à 60%.



Quant au point d'indice des recrutés locaux, il est gelé en 2019-20 pour ne pas alourdir davantage les charges de personnels. A noter que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de l'EFID se situe autour de 2 %. En d'autres termes, la masse salariale augmente mécaniquement de 2% par an indépendamment du point d'indice.



Les dépenses de fonctionnement hors charges de personnel

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées, en fonction, à la fois des dernières dépenses constatées au budget modifié de 2018-19 et de leur adaptation au nouveau contexte.

De nombreuses lignes budgétaires de fonctionnement ont été évaluées à l'identique, et donc stabilisées, compte tenu d'un resserrement probable des effectifs.

Les lignes 60611 et 60617 comprennent les charges d'électricité, de carburant et d'eau. Elles enregistrent une augmentation afin d'intégrer les fortes revalorisations liées à la hausse générale du coût de l'énergie mais également pour prendre en compte une augmentation de notre consommation sur le nouveau site.

Les lignes 60681 à 60683 font apparaître les dépenses d'enseignement, en incluant les ouvrages des centres de documentation et les manuels scolaires. En contrepartie de la réduction de la masse salariale évoquée plus haut, l'école s'est engagée à préserver le plus possible les crédits pédagogiques ainsi que le budget informatique pour maintenir le bien-être pédagogique de l'élève.

Les lignes 611510 à 611591 correspondent à la maintenance globalisée par un prestataire extérieur, qui doit débuter en juillet 2019, et comprend les prestations suivantes : maintenance technique des bâtiments, des installations de climatisation, du courant fort et faible ; le gardiennage ; l'informatique ; la vidéosurveillance ; les espaces paysagers ; l'événementiel etc.

Les lignes 613200 et 613500 concernent les locations immobilières et mobilières.

Les lignes 615100 et 615500 ont été reconduites à l'identique bien qu'une baisse des dépenses est attendue notamment sur les lignes 615200 et 615500 du fait du déménagement sur le nouveau site.

La ligne 615600 dédiée aux dépenses de matériels d'entretien informatique (hors prestation de la personne ressource) reste stable à 70.000 SAR. Par ailleurs, il convient de rappeler que la dotation dédiée au renouvellement des unités centrales est maintenue (cf. dépenses d'investissement ci-dessous).

La ligne 6162 dédiée aux dépenses d'assurances est en augmentation en prévision de la police d'assurance du nouveau site, actuellement prise en charge par le constructeur.

La ligne 65812 est en légère augmentation. Réajustement sur la base des dépenses du budget 2018/2019.

La ligne 661000 qui concerne les intérêts de l'emprunt a baissé de 100.000 SAR, par le jeu d'un ajustement opéré annuellement selon les termes du prêt.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (ou immobilisations) s'élèvent à 6 975.000 SAR, selon la répartition suivante :

- logiciels 10 000 SAR
- Installations techniques 1 950 000 SAR
- Agencement sur sol d'autrui 4 500 000 SAR
- Matériel et mobiliers divers 350 000 SAR
- Renouvellement du parc informatique avec licences 165 000 SAR

Les dépenses d'investissement (hors capital) représenteront près de 13 % de nos dépenses totales et se situeront à un niveau élevé par rapport aux années précédentes. Près de 7 millions de SAR ont été provisionnés sur ce budget afin de faire face aux investissements lourds qui auront lieu l'année prochaine en prévision du déménagement.

Pour rappel, en ce qui concerne le renouvellement du parc informatique, ce dernier s'est avéré indispensable en raison de l'obsolescence rapide de ce parc, d'autant que les acquisitions en question pourront être démenagées et utilisées dans la future école. L'objectif est de pouvoir budgéter tous les ans le renouvellement d'une cinquantaine d'ordinateurs, soit à chaque fois environ 1/5 de notre parc. Cette enveloppe pourrait également être utilisée pour le financement de tablettes informatiques dans le cadre du nouveau « plan numérique d'établissement ».

Ces coûts sont pour le moment estimatifs et peuvent encore être modifiés. En effet, des appels d'offres sont en cours de déploiement et permettront de choisir le mieux-disant pour chaque investissement prévu.

4 – Conclusion

Les maîtres mots utilisés lors de la préparation budgétaire de l'an passé -prudence et maîtrise- restent plus que jamais d'actualité aujourd'hui. Car chacun le sait, la situation demeure complexe et peut encore prendre des directions différentes. Face aux bouleversements majeurs que connaît la société saoudienne, il convient donc de rester plus que jamais mobilisé, afin que la dernière étape de ce projet de construction –le déménagement, la prise en main des nouvelles installations- puisse couronner ce projet entamé en 2014.



Le directeur administratif et financier
Antoine Lo Cunsolo